

BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT

Note brève et synthétique Budget Prévisionnel 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le service eau-assainissement est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Ses écritures comptables sont retracées au sein d'un budget annexe regroupant l'activité eau potable et l'activité assainissement (en deux services distincts ; les dépenses et les recettes y sont identifiées par activité. Les conditions d'équilibre des SPIC diffèrent des budgets communaux puisque ces services interviennent dans le domaine concurrentiel et doivent tenir une comptabilité identique aux activités privées. A ce titre, on notera l'obligation d'amortir les biens et un financement du fonctionnement uniquement assuré par une redevance perçue auprès des usagers.

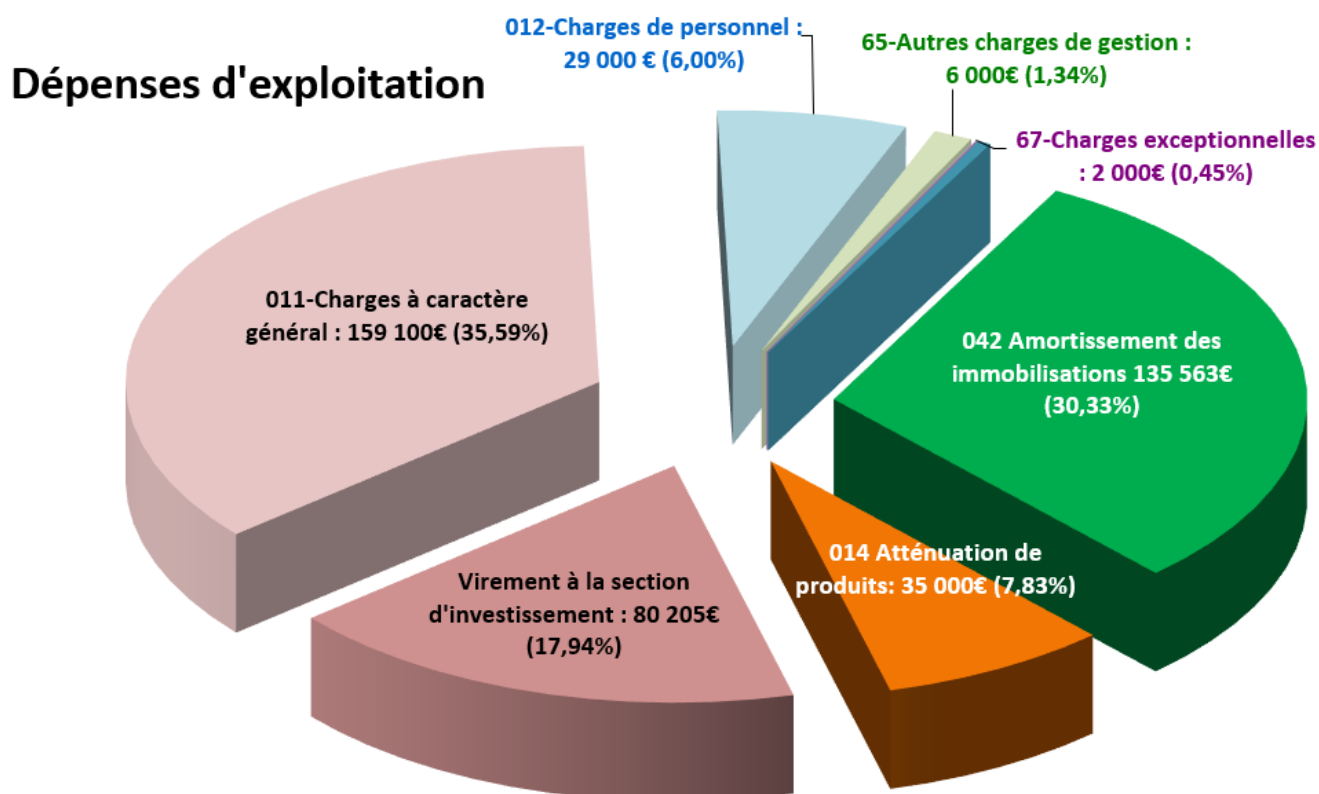
Section de fonctionnement/ d'exploitation

Le budget s'établit à 447 000 € en recettes comme en dépenses

Les prévisions de la section de fonctionnement sont diminuées de 10,60 % par rapport au prévisionnel de 2020.

LES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EAU-ASSAINISSEMENT

Les dépenses prévisionnelles d'exploitation, hors autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement, s'établissent à 366 795 € contre 483 800 € en 2020, soit une diminution de 24,06%.

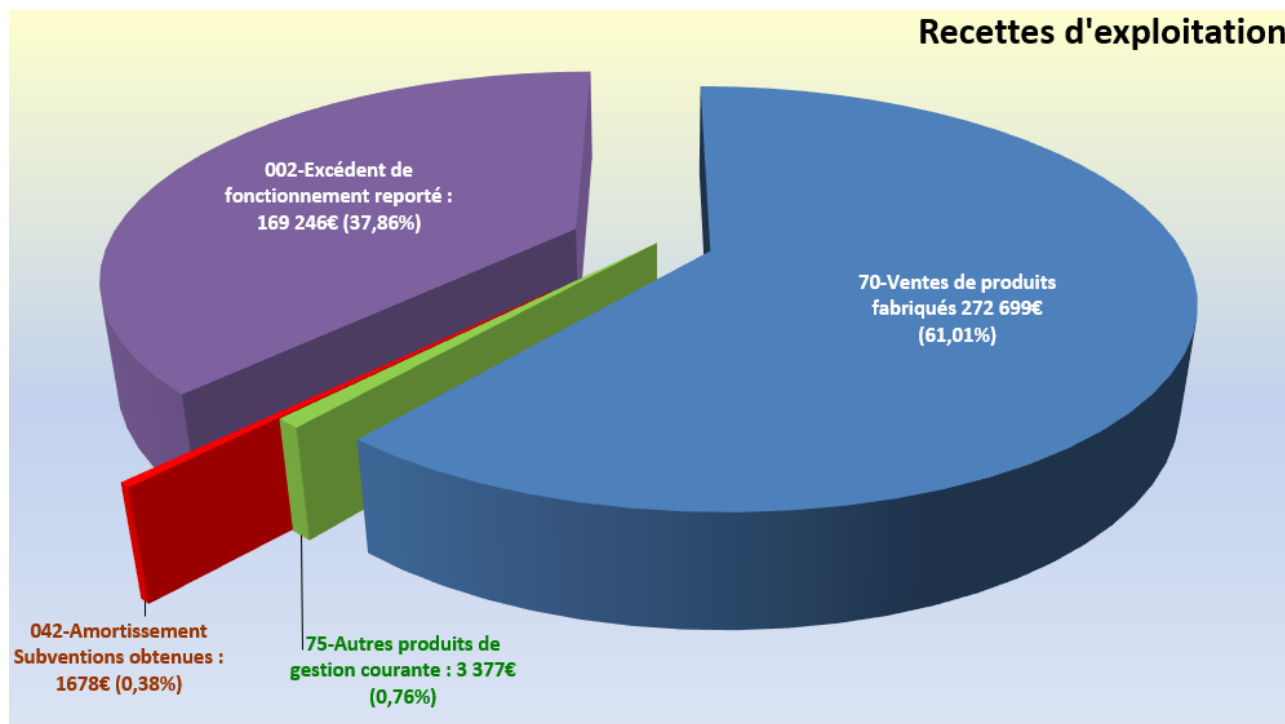


- Les charges à caractère général (chap.011) : l'inscription prévisionnelle est inférieure à celle de 2020 de 107 323 €. Les travaux de curage de la lagune, prévus aux budgets 2018 à 2020 ne sont plus prévus pour l'instant, en attendant les conclusions et les directives issues de la production du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées engagé en début d'année 2021. Pour 2021, une somme de 42 000 € a été inscrite afin de pouvoir procéder à des opérations d'entretiens et de nettoyage ponctuelles de la lagune. Ce chapitre affiche un total de 159 100 € en 2021 contre 266 423 € en 2020. La baisse significative du montant affecté à ce chapitre s'explique essentiellement par la non reconduction de l'opération de curage de la lagune, s'élevant à la somme de 174 500 €, remplacée par le montant de 42 000 €.
- Les dotations aux amortissements (chap. 042) sont inscrites pour 135 563 €, soit 4,99% de moins par rapport à 2020 ;
- La dépense prévisionnelle pour les charges de personnel (chap. 012) est de 29 000 €. Une somme de 6 000 € a été prévue au titre des autres charges de gestion (chap. 65), dont 4 000 € au titre des créances admises en non-valeur et créances éteintes.
- Les atténuations de produits (chap. 014), retracent le versement effectué au profit de l'agence de l'eau Loire-Bretagne des redevances pour « pollution de l'eau d'origine domestique » et de « modernisation des réseaux de collecte » appliquées sur les factures des usagers : elles sont inscrites pour 35 000 €, soit respectivement 20 000 € et 15 000 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EAU-ASSAINISSEMENT

Les recettes prévisionnelles, hors report de l'excédent d'exploitation de 2020 totalisent 277 754 €, soit une diminution de 6,40 % par rapport à 2020.

- La facturation relative à la fourniture d'eau, d'assainissement, la location des compteurs et le prélèvement au titre des redevances pollution et modernisation (chapitre 70), ont été inscrits pour 272 699 €, soit une diminution de 6,42 % par rapport à 2020.
- Les dotations aux amortissements des subventions obtenues (chapitre 042) s'élèvent à la somme de 1 678 € pour 2021.
- Enfin, au titre des autres produits de gestion courante (chapitre 75), les éventuels contrôles assainissement chez les particuliers et le fonds de compensation pour la TVA pour les dépenses d'entretien réalisées en 2019 sont prévus pour 3 377 €.



L'excédent de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2020 et reporté sur 2021, inscrit pour **169 246 €**, complète ces recettes permettant un autofinancement prévisionnel pour la section d'investissement de **80 205 €**.

Section d'investissement

Le budget s'établit à 639 560 € en recettes comme en dépenses.

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EAU-ASSAINISSEMENT

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 reportés sur 2020¹ totalisent 57 170,17 €. Ils sont constitués :

- Du solde de l'étude de gestion patrimoniale AEP (chap.20),
- De la convention d'ingénierie pour le suivi de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées (chap.20),
- Du renouvellement de regards et de compteurs à la MARPA et sur le site de Grand Vision (chap.21),
- Du solde des travaux d'aménagement des rues de Bel-Air et des Cointries au titre du Lot 2 du marché (chap.23).

Viennent s'ajouter de nouvelles dépenses pour 582 389,83 € (527 008,87 € si l'on exclu du total le report du déficit de la section d'investissement 2020) constituées principalement de :

- le déficit d'investissement constaté à la fin de l'exercice 2020 et reporté sur 2021, inscrit pour 55 380,96 € (constitué d'un excédent en Eau à hauteur de 108 910,83 € et d'un déficit en Assainissement de 164 291,79 €).

En eau potable :

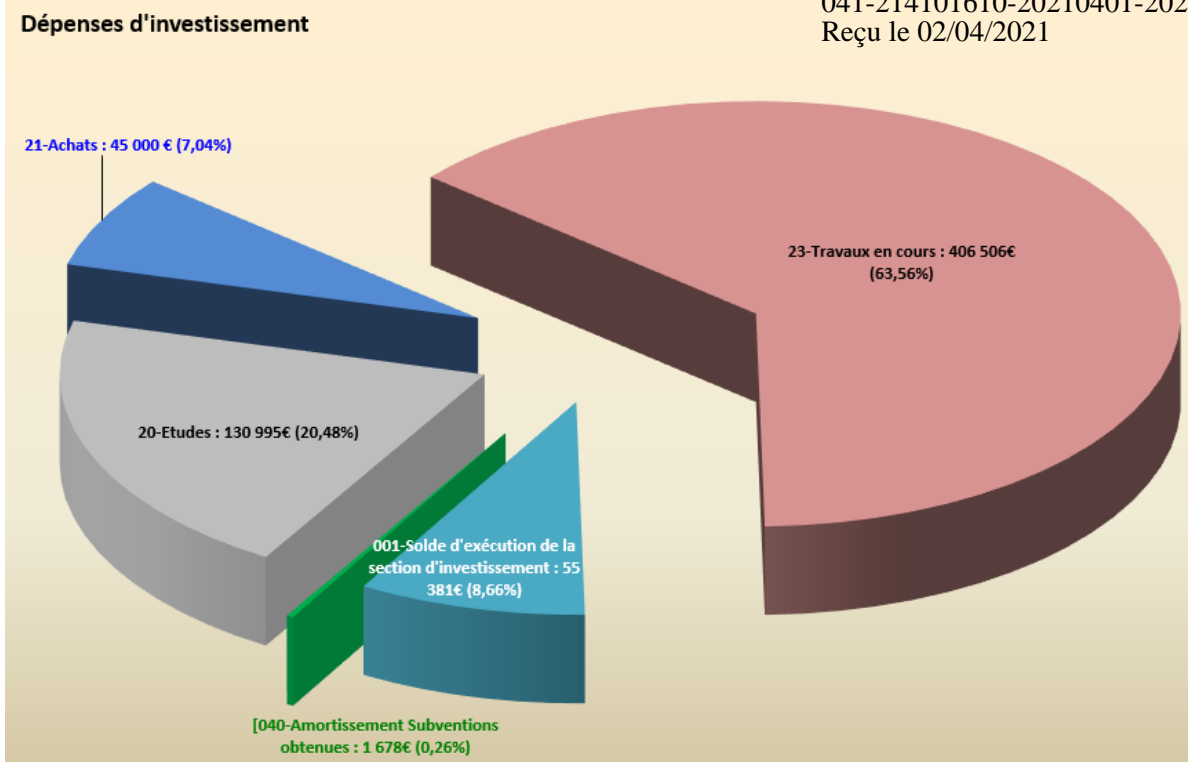
- une enveloppe de 10 000 € pour l'achat de compteurs, et 30 000 € destinés à une opération de renouvellement de regards et de pose de compteurs, notamment dans plusieurs secteurs de la commune (chap.21),
- 23 000 € pour paiement de l'étude de gestion patrimoniale AEP (Chap. 20),
- 215 000 € pour des travaux de rénovation des réseaux AEP, notamment en parallèle des travaux d'aménagement des rues du Viénin et de la Chaussée (chap.23).

En assainissement :

- 108 000 € pour la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées (chap.20),
- 176 000 € pour des travaux de réfection et rénovation des réseaux d'Assainissement collectif (chap.23).

L'amortissement de subventions obtenues pour 1 678 € (chap.040) complète les nouvelles inscriptions en assainissement.

¹ Dépenses engagées sur 2020, à régler sur 2021



RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EAU-ASSAINISSEMENT

Les principales recettes d'investissement pour 2021 :

Les restes à réaliser de l'exercice 2020 reportés sur 2021 totalisent en recettes 340 429,60 € et sont constitués de subventions attribuées dans le cadre de la réalisation de l'étude de gestion patrimoniale AEP et des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées, versées par l'État, l'Agence de l'Eau-Loire-Bretagne.

Les nouvelles recettes venant s'ajouter s'élèvent à 299 130,40 €, constituées principalement de :

- l'amortissement des biens (chap.040) : 135 563 €,
- le fonds de compensation de la TVA pour 9 563 € et l'affectation de résultat pour 19 980 € (chap. 10),
- les subventions à percevoir et notifiées (chap.13) pour 53 819,40 € (hors subventions inscrites en restes à réaliser 2020),
- l'auto-financement prévisionnel de la section d'exploitation pour 80 205 € (chap.021),

